

Intervention de Vincent Lanier, Syndicat national des journalistes, Membre du bureau national

Vendredi 3 mai 2024
Journée mondiale liberté de la presse
Rassemblement des Amis de la Commune

Chers amis, chers camarades,

Au nom du syndicat national des journalistes, je remercie chaleureusement les Amis de la Commune de Paris pour cette invitation, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse.

Il y a tant à dire sur le sujet, et tant à faire, pour préserver et renforcer ce droit fondamental, qui n'est pas le privilège d'une profession, ou de la corporation des journalistes, mais qui est un des biens les plus précieux de la démocratie, à travers le droit pour tout citoyen à bénéficier d'une information libre, complète et pluraliste.

Ces principes sont garantis en France par la loi fondatrice de la liberté d'expression, du 29 juillet 1881, qui a été très largement inspirée des idéaux de la Commune de Paris. Plus de 150 ans plus tard, il est toujours nécessaire de rappeler que la liberté de la presse n'est pas un acquis, aujourd'hui encore, en France, en 2024. Pas plus que n'est acquise la liberté d'expression, chaque jour bafouée, ou même la liberté de manifester, chaque semaine remise en cause.

Aujourd'hui encore en France, en 2024, il reste beaucoup à faire pour garantir réellement la liberté de la presse et un de ses piliers, la protection du secret des sources des journalistes.

Sans source journalistique, il n'y a plus de journalisme d'investigation, forcément nécessaire dans ce monde où la communication est devenue la seule règle, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat.

Peut-on se satisfaire d'une loi sur la protection des sources qui permet toujours des perquisitions, des poursuites contre des journalistes ou des menaces de poursuites, sur le délit de recel de violation du secret de l'instruction ? ou du secret défense ? ou du secret des affaires ?

Il reste beaucoup à faire pour garantir la protection du secret des sources, à l'heure des logiciels espions, mais aussi des convocations de consoeurs et confrères journalistes par la DGSI. C'était le cas, en septembre 2023, de la journaliste pigiste Ariane Lavrilleux, pour son travail pour le média d'investigations Disclose, avec la perquisition de son domicile et 39 heures de garde à vue !

Avant elle, il y avait eu d'autres convocations des services de renseignement, pour des journalistes du Monde, de Disclose, de la cellule investigation de Radio France, dans le

cadre d'enquêtes liées à des plaintes pour compromission de la défense nationale, ou dans le cadre des Yemen Papers, ou de l'affaire Benalla.

Ces tentatives d'intimidations, qui sont autant d'atteintes à la liberté de la presse, doivent cesser dans un état de droit. Comme doivent cesser les pressions des forces de l'ordre sur les reporters, lors de la couverture des mouvements sociaux.

On a pu le constater encore il y a quelques semaines, sur le chantier de l'autoroute A69, dans le Tarn, et déplorer l'insupportable zèle avec lequel les gendarmes ont appliqué les consignes du préfet pour empêcher l'accès des équipes de France 3 et d'autres médias d'accéder au site.

Et que dire de l'arrestation à son domicile de Tours il y a un an, en juin 2023, d'un photojournaliste, par des policiers de la sous-direction antiterroriste : 80 heures de garde à vue et une mise en examen ! Il avait eu l'audace de couvrir l'action de militants écologistes dans la cimenterie Lafarge, à Bouc-Bel-Air, dans les Bouches du Rhône.

Le quotidien de la profession en France, en 2024, ce sont aussi, parfois, les violences policières, voire la répression judiciaire. On ne s'habitue pas et on ne s'habituera jamais aux journalistes verbalisés, voire parfois même poursuivis, pour avoir simplement fait leur travail de couverture d'une manifestation, fût-elle interdite.

Le quotidien des journalistes en France, en 2024, c'est aussi le cyberharcèlement militant sur les réseaux sociaux, les menaces, les insultes. De la fachosphère et pas seulement, condamnables, d'où qu'elles viennent !

Un vent mauvais souffle sur la liberté de la presse en France depuis plusieurs années, alors que l'état de la profession ne cesse de se détériorer. Rongée par une précarité galopante, malmenée par une partie des employeurs qui ne respectent pas le Code du travail, la profession n'a pas besoin de muselière. Elle réclame au contraire un respect de son statut, des conditions de travail et des moyens dignes de sa mission d'information du public, de nouveaux outils pour renforcer son indépendance, sa crédibilité, et reconquérir la confiance du public, à l'heure de la concentration des médias, du tout-numérique, et du tout-info-en-continu.

Au-delà des classements de RSF, et des petites phrases, la dégradation des conditions d'exercice des métiers du journalisme, et de la liberté de la presse, en France, est une réalité palpable, ressentie tous les jours, dans les rédactions.

La liberté de la presse doit être libérée du secret des affaires, destiné à protéger les intérêts de quelques-uns contre l'intérêt général, avec la complicité des tribunaux de commerce.

La liberté de la presse doit être libérée des procédures-bâillons, consistant à détourner la loi de 1881 sur la liberté de la presse pour faire taire les rédactions, en usant et abusant du délit de diffamation.

Il est grand temps de GARANTIR VRAIMENT la liberté d'expression des citoyens et le droit des journalistes à informer, révéler, commenter, critiquer, caricaturer. Fidèle à ses pionniers, à ses racines, à son histoire, le SNJ est prêt à mener avec vous tous ces combats.

Vive la presse ! Vive la liberté ! Et vive la Commune de Paris !

Paris, République, 3 mai 2024
Prise de parole Vincent Lanier
Syndicat national des journalistes
Membre du bureau national